Syndicat d'Eau Potable Crussol - Pays de Vernoux (Ardèche)

OBJET

N° 12/2018

Constitution d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.

SYNDICAT CRUSSOL-PAYS DE VERNOUX 07

Document transmis à la Sous-Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Guilherand-Granges**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : **46**
Nombre de membres présents : **36**
Qui ont pris part au vote : **39** (3 pouvoirs)
Date de convocation du Comité : **23 mars 2018**

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Daniel GUEZE, Stéphane LAFAGE (pouvoir Patrick DERIVAZ), Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Guy FAURE, Michel CLUZEL (suppléant Laurent BRUNEL), Michel CIMAZ, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Eric BOURRY, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Stephan CHABOUD, Pierre LUYTON, Fabrice CHIROUZE (pouvoir Jacques-Henri ROCHE), Hervé COULMONT), Claude DEFAIVRE (suppléant Gérard CHAPUIS), Christian AUDEMARD (pouvoir Patrice POMMARET), Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Thierry AVOUAC, Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Patrick DERIVAZ (pouvoir Stéphane LAFAGE), Laurent BRUNEL (suppléant Michel CLUZEL), Michel DELOCHE, Gilles BRUN, Michel BRET, Jean PLATON, Jacques-Henri ROCHE (pouvoir Fabrice CHIROUZE), Patrice POMMARET (pouvoir Christian AUDEMARD), Gérard CHAPUIS (suppléant Claude DEFAIVRE).

Secrétaire de séance : Mme. Germaine TRACOL.

LE RAPPORTEUR : M. Olivier AMRANE, Président,

L'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux au sein des départements, des communes de plus de 10 000 habitants, des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et ***des syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants***.

Monsieur le Président précise que cette commission a pour fonction d'examiner chaque année : le rapport annuel d'exploitation, établi par Véolia Eau, du service public d'eau potable, et le rapport annuel "sur le prix et la qualité du service public d'eau potable" établi par le président du Syndicat et présenté au comité syndical. Elle est également consultée pour avis, par le comité syndical, sur tout projet de nouvelle délégation de service public, ou de création de régie dotée de l'autonomie financière.

Syndicat d'Eau Potable Crussol - Pays de Vernoux (Ardèche)

OBJET

N° 12/2018

Constitution d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.

SYNDICAT CRUSSOL-PAYS DE VERNOUX 07

Document transmis à la Sous-Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE.

Cette commission, présidée par le président du Syndicat, comprend des membres du comité syndical élus en son sein et des représentants des associations locales nommés par le comité syndical.

Monsieur le Président propose que la commission du Syndicat d'Eau potable Crussol - Pays de Vernoux soit créée afin de garder une transparence vis à vis du public.
Il propose qu'il y soit appliqué le règlement intérieur de l'ancien Syndicat du Canton de St Péray (ci-joint) et qu'elle soit composée comme suit :

- Représentants du comité syndical :
  - 5 titulaires,
  - 5 suppléants.

- Représentants d'associations locales : 1 représentant pour chacune des associations suivantes :

- Association Familiale de Saint-Péray dont le siège social est situé en Mairie de SAINT-PÉRAY,

- Section départementale (Ardèche) de la FRAPNA (**F**édération **R**hône-**A**lpes de la **P**rotection de la **N**ature), sise à Saint-Etienne de Fontbellon RN Le Village 07200 AUBENAS.

- Association Familiale (Ardèche)

DELIBERATION :

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'Article L1413-1 du code général des collectivités territoriales **(ci-joint)**,

Vu la Circulaire du Ministre délégué aux libertés locales n° NOR/LB/LB/0310019C du 7 mars 2003,

Vu la Circulaire du Préfet de l'Ardèche, n° 2003-93-6, en date du 3 avril 2003.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, ***à l'unanimité***,

Article 1 : approuve l'application du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux instituée par l'ancien Syndicat du Canton de St Péray.

Article 2 : approuve la composition, sus proposée, de la commission consultative des services publics locaux instituée auprès du syndicat.

Article 3 : procède aux désignations suivantes :

1) Représentants du Comité Syndical

ont été déclarés élus à l'unanimité :

Syndicat d'Eau Potable Crussol - Pays de Vernoux (Ardèche)

OBJET

N° 12/2018

Constitution d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux

Titulaires	Voix	Suppléants	Voix
AMRANE Olivier St Péray		MOULIN Michel Saint Julien le Roux	
ALIBERT Christian Châteauneuf de Vernoux		BLACHE Eliane Saint Sylvestre	
CHAPUIS Gérard Soyons		BERGER Bernard Saint Georges Les Bains	
ROCHE Jacques-Henri Silhac		BONNEFOY Joseph Charmes sur Rhône	
BOS Alain Saint Jean Chambre		CHAMBON Ghislaine Saint Maurice en Chalencon	

2) Représentants des associations locales

ont été déclarés nommés à l'unanimité :

Associations	Représentants	Voix
Association Familiale	M.VAN DE VOORT Werner 1 avenue du 11 novembre à St Péray	
FRAPNA section Ardèche	Mme THELEMAQUE Elise 39 rue Jean-Louis Soulavie à Largentière	
Association Familiale	Mme JOURDAN à Châteauneuf de Vernoux	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.

SYNDICAT CRUSSOL-PAYS DE VERNOUX 07

Document transmis à la Sous-Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE.

SOUS-PREFECTURE DE TOURNON-SUR-RHÔNE
REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE
10 AVR. 2018